

Contrats sur différence (CFD)

Principales recommandations

- *Les contrats sur différence (CFD) sont des produits complexes qui ne sont pas adaptés à tous les types d'investisseurs*
- *N'investissez pas l'argent que vous ne pouvez pas vous permettre de perdre, vous pourriez en effet perdre bien davantage que votre investissement initial*
- *Investissez dans des CFD uniquement si:*
 - *vous disposez d'une solide expérience de la négociation sur des marchés volatiles;*
 - *vous comprenez parfaitement leur fonctionnement et connaissez l'ensemble des risques et des coûts qui leur sont associés;*
 - *vous êtes conscient(e) du fait que plus l'effet de levier est important, plus le risque est élevé;*
 - *vous comprenez que votre position peut être fermée à l'initiative du fournisseur, avec ou sans votre accord;*
 - *vous avez suffisamment de temps pour gérer votre investissement de manière active.*

Pourquoi l'ESMA publie-t-elle cet avertissement

L'une des conséquences de la crise financière est qu'il est désormais difficile de réaliser des retours sur investissement, fussent-ils modérés. Dans l'optique de réaliser des retours sur investissement plus importants, de nombreux opérateurs envisagent d'investir dans des produits complexes permettant de jouer sur l'effet de levier, tels que les CFD.

Bien qu'ils soient adaptés uniquement à des clients professionnels ou à des investisseurs de détail très expérimentés qui maîtrisent ce type de produit, les CFD sont également proposés aux clients de détail

inexpérimentés à grand renfort de publicité. Les gains potentiels peuvent être présentés en des termes qui n'expliquent pas complètement, ou ne soulignent pas suffisamment, les risques inhérents à ces transactions.

Les fournisseurs de CFD peuvent offrir un «capital de démarrage», des cadeaux, des commissions réduites ou encore des logiciels de formation au trading afin de vous attirer en tant que nouveau client. Il s'agit souvent uniquement d'une stratégie marketing pour vous inciter à spéculer sur des CFD. Retenez également que les CFD font parfois l'objet d'une publicité de la part de sociétés non autorisées et non réglementées.

Généralement, l'achat et la vente de CFD, notamment lorsque ces transactions sont effectuées en ligne, ne sont pas accompagnés de conseils en investissement. Cela implique, qu'en qualité d'investisseur de détail, vous êtes responsable de vos propres décisions. En revanche, un fournisseur de CFD autorisé et réglementé doit d'abord vérifier que ce type de transaction est adapté à vos capacités et que vous êtes conscient(e) des risques encourus. Tous les fournisseurs ne le font pas.

Les CFD sont des produits complexes, généralement utilisés à des fins spéculatives. Ils peuvent être particulièrement difficiles à comprendre.

Qu'est-ce qu'un CFD?

Un CFD est un contrat conclu entre un « acheteur » et un « vendeur » en vue d'échanger la différence entre le cours actuel d'un actif sous-jacent (action, devise, matière première, indice boursier, etc.) et son cours au moment de la clôture du contrat.

Les CFD sont des produits à effet de levier. Ils offrent une exposition aux marchés qui requiert de la part de l'investisseur de ne déposer qu'une marge limitée (appelée « dépôt ») de la valeur totale de la transaction. Ils permettent ainsi aux investisseurs de profiter des cours à la hausse (en prenant des « positions longues ») ou des cours à la baisse (en prenant des « positions courtes ») des actifs sous-jacents.

À la clôture du contrat, vous percevrez ou paierez la différence entre la valeur de clôture et la valeur d'ouverture du CFD et/ou de l'actif ou des actifs sous-jacent(s). Si cette différence est positive, le fournisseur du CFD vous verse le montant correspondant. Si cette différence est négative, vous devez verser le montant correspondant au fournisseur.

Les CFD peuvent sembler similaires à des investissements classiques tels que les actions, mais ils sont en réalité très différents car vous n'achetez ou ne possédez jamais l'actif sous-jacent au CFD.

Exemple illustrant le fonctionnement d'un CFD

Vous pensez qu'une action cotée (action A) est sous-évaluée et que son cours va monter. Vous décidez alors d'acheter 4 000 CFD de l'action A à 10 € le contrat. Votre « position » est donc de 40 000 € (4 000 x 10 €). En réalité, vous ne payez pas 40 000 €: le montant que vous payez dépend en effet de la marge exigée par le fournisseur du CFD. Si le fournisseur demande une marge de 5 %, par exemple, cela signifie que votre investissement initial minimum s'élève à 2 000 € (40 000 € x 5 %). Le retour obtenu sur votre investissement initial dépend du cours auquel l'action A s'échange lorsque vous décidez de solder votre position (c'est-à-dire lorsque vous vendez le CFD).

Share A price	Share A return	Profit/loss for investor	Return for investor
7.5€	-25%	-10000€	-500%
9.0€	-10%	-4000€	-200%
9.5€	-5%	-2000€	-100%
9.9€	-1%	-400€	-20%
10.0€	0%	0€	0%
10.1€	1%	400€	20%
10.5€	5%	2000€	100%

Si le cours de l'action A baisse de 5 % (passant de 10 € à 9,5 €) et si l'effet de levier est égal à 20, vous perdez la totalité du montant de la marge initiale versée, soit 2 000 €. Si le cours de l'action A baisse de 10 % (passant de 10 € à 9 €) et si l'effet de levier est égal à 20, vous perdez votre investissement initial de 2 000 € et le fournisseur du CFD vous demandera 2 000 € supplémentaires (appel de marge) si vous souhaitez maintenir votre position ouverte sur le contrat.

Cela signifie que vos pertes peuvent être supérieures à la marge initiale que vous avez versée.

Coûts

Outre les gains ou les pertes, il existe différents types de coûts liés aux transactions sur CFD. Ces coûts auront une incidence sur le rendement effectif de votre investissement. Il s'agit par exemple des commissions perçues par les fournisseurs de CFD. Vous devez savoir que, si certains fournisseurs perçoivent une commission globale, d'autres, en revanche, facturent une commission pour chaque transaction (c'est-à-dire à l'ouverture et à la clôture d'un CFD).

Parmi les coûts associés au négoce de CFD peuvent également figurer des écarts entre le prix acheteur et le prix vendeur, des frais de financement sur la journée ou d'un jour à l'autre, des frais de gestion de compte, ainsi que des taxes (en fonction du pays dans lequel vous et le fournisseur intervenez). Ces coûts peuvent s'avérer difficiles à calculer et être supérieurs au bénéfice brut réalisé sur une transaction.

Quels sont les principaux risques liés aux investissements dans des CFD?

Les CFD sont extrêmement risqués, notamment lorsqu'ils sont assortis d'un effet de levier important (plus l'effet de levier est élevé, plus le contrat est risqué). Il ne s'agit pas de produits standardisés. Les différents fournisseurs de CFD fixent leurs propres conditions générales et leurs propres coûts. Par conséquent, ces contrats ne sont généralement pas adaptés à la plupart des investisseurs de détail.

N'investissez dans des CFD que si vous souhaitez spéculer, notamment à très court terme, ou si vous désirez protéger votre portefeuille contre un risque quelconque et que vous avez une solide expérience de la négociation sur des marchés volatiles et que vous pouvez vous permettre de subir des pertes.

Le temps ne joue pas en votre faveur

Les CFD ne sont pas adaptés aux stratégies d'investissement à long terme. Ils peuvent nécessiter une surveillance constante sur une courte période

(minutes, heures, jours). Le fait de maintenir votre position pendant la nuit vous expose à un risque plus élevé et à des frais supplémentaires.

La volatilité du marché actions et des autres marchés financiers, associée à l'effet de levier supplémentaire exercé sur votre investissement, peut se traduire par des changements rapides au niveau de votre position d'investissement. Une intervention immédiate peut s'avérer nécessaire pour gérer votre exposition au risque ou verser une marge supplémentaire.

Par conséquent, si vous ne disposez pas suffisamment de temps pour surveiller votre investissement à intervalles réguliers, n'investissez pas dans des CFD.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité affecte votre capacité à négocier le CFD. Il s'agit du risque lié au fait que votre CFD ne puisse être négocié au moment où vous le souhaitez (pour éviter une perte ou réaliser un bénéfice).



En outre, la marge que vous devez maintenir auprès du fournisseur est recalculée quotidiennement en fonction des variations de la valeur des actifs sous-jacents des CFD que vous détenez. Si ce nouveau calcul (réévaluation) entraîne une dépréciation par rapport à la valeur calculée la veille, vous devrez verser immédiatement au fournisseur le montant correspondant permettant de rétablir le niveau de marge requis et de couvrir la perte. Si vous n'êtes pas en mesure de procéder au paiement, le fournisseur du CFD peut solder votre position, que vous soyez d'accord ou non. Vous devrez couvrir la perte même si le cours de l'actif sous-jacent remonte ultérieurement. Certains fournisseurs liquident toutes vos positions si vous n'avez pas la marge requise, et ce même si l'une de ces positions affiche un bénéfice pour vous à ce moment précis.

Pour conserver votre position ouverte, vous pouvez être amené(e) à autoriser le fournisseur du CFD à prélever, à sa discrétion, des montants supplémentaires (généralement sur votre carte de crédit) pour répondre aux appels de marge correspondants. Dans le contexte d'un marché volatil évoluant rapidement, vous pouvez ainsi vous retrouver facilement avec une facture conséquente.

Risque associé à l'effet de levier

Les investissements à effet de levier impliquent que les gains et pertes potentiels sont amplifiés.

Moins la marge requise est importante, plus le risque de pertes est élevé si le marché évolue en votre défaveur. Parfois les marges exigées ne dépassent pas 0,5 %. Ne perdez pas de vue qu'en cas de transactions sur marge (transactions avec appel de marge), vos pertes peuvent dépasser votre marge initiale et qu'il est possible de perdre beaucoup plus que le montant investi au départ.

Limites «stop loss»

Afin de limiter les pertes, de nombreux fournisseurs de CFD offrent la possibilité de définir des limites «stop loss». Ce mécanisme clôture automatiquement votre position lorsqu'elle atteint le cours limite de votre choix. Dans certaines circonstances, la limite stop loss est inefficace, par exemple lorsque les cours évoluent rapidement ou à la clôture du marché. Par conséquent, les limites stop loss ne peuvent pas toujours vous protéger des pertes.

Risque d'exécution

Le risque d'exécution est lié au fait que les transactions peuvent ne pas être réalisées immédiatement. Par exemple, il peut y avoir un décalage entre le moment où vous placez votre ordre et le moment où celui-ci est exécuté. Durant cet intervalle, le marché peut déjà avoir évolué en votre défaveur et votre ordre n'est pas exécuté au cours escompté.

Certains fournisseurs vous permettent de réaliser des investissements même lorsque le marché est clôturé. Vous devez savoir que les prix pour ces transactions peuvent différer sensiblement du cours de clôture de l'actif sous-jacent. Dans de nombreux cas, l'écart peut être très important par rapport au moment où le marché est ouvert.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque que le fournisseur du CFD (c'est-à-dire votre contrepartie) fasse défaut et soit incapable d'honorer ses obligations financières. Si vos fonds ne sont pas séparés de manière adéquate de ceux du fournisseur et que ce dernier fait face à des difficultés financières, il y a alors un risque que votre investissement ne vous soit pas restitué.

Que pouvez-vous faire pour vous protéger?

Lisez attentivement l'accord ou le contrat conclu avec le fournisseur du CFD avant toute décision d'investissement.

Vous devez être en mesure de comprendre:

- les frais liés à la réalisation de transactions avec le fournisseur du CFD;
- si le fournisseur du CFD entend ou non divulguer les marges qu'il réalise sur vos transactions;
- comment les prix des CFD sont fixés par le fournisseur;

- les conséquences résultant de votre décision de maintenir votre position ouverte pendant la nuit;
- si le fournisseur peut modifier ou redéfinir le prix une fois que vous avez placé un ordre;
- si le fournisseur entend ou non exécuter vos ordres même si le marché sous-jacent est clôturé;
- s'il existe un système de protection des investisseurs ou de garantie des dépôts en cas de défaut de la contrepartie.

Si vous ne comprenez pas parfaitement ce qui vous est proposé, n'investissez pas.

Informations complémentaires

Vérifiez toujours si le fournisseur de CFD est autorisé à exercer des activités d'investissement dans votre pays. Vous pouvez vérifier ce point sur le site web du régulateur national des fournisseurs de CFD.

La liste de toutes les autorités nationales de réglementation, ainsi que l'adresse de leur site web, sont disponibles sur:

- le site web de l'ESMA, à l'adresse <http://www.esma.europa.eu/investor-corner>
- le site web de l'Autorité bancaire européenne, à l'adresse <http://www.eba.europa.eu/Publications/Consumer-Protection-Issues.aspx>